



Conseil Economique
et Social

COPIE ARCHIVES

3 JANVIER 1990

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1990/38
15 janvier 1990

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-sixième session
Point 17 b) de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA DEUXIEME DECENNIE
DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Rapport annuel sur la discrimination raciale présenté par l'UNESCO
conformément à la résolution 1588 (L) du Conseil économique et social
et à la résolution 2785 (XXIV) de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général

1. Conformément à la résolution 1588 (L) du Conseil économique et social et à la résolution 2785 (XXVI) de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a présenté un rapport sur l'information, l'éducation et la culture en période d'état d'urgence, et les faits nouveaux intervenus dans ce domaine en Afrique du Sud de 1986 à 1989.
2. Un nombre limité d'exemplaires de ce rapport sont disponibles au secrétariat pour consultation.